Comment crÃ©er une association culturelle locale en AlgÃ©rie (Niveau wilaya) ?

Par la rÃ©daction d'Alger-culture
Suivez dÃ©tail par dÃ©tail les dÃ©marches qu'il faut effectuer pour crÃ©er une association culturelle locale

Par la rÃ©daction d'Alger-culture

Comment crÃ©er une association culturelle locale en AlgÃ©rie (Niveau wilaya) ?

Ce quâ€™il faut savoir :

Dâ€™aprÃ¨s les lois en vigueurs en AlgÃ©rie :

1- Une association travaille uniquement Ã but non lucratif.
2- Elle doit Ãªtre fondÃ©e au moins par 15 membres fondateurs de plus de 18 ans, dont 5 membres constituent le bureau exÃ©cutif, et 10 membres le bureau consultatif (Il est trÃ¨s recommandÃ© que le bureau exÃ©cutif soit composÃ© de 6 membres, au cas oÃ¹ lâ€™un des ces membres se verrait refuser lâ€™accÃ¨s au bureau exÃ©cutif par les services dâ€™administration, il ne sera pas utile de reconstituer tout le dossier)
Un bureau exÃ©cutif doit Ãªtre organisÃ© de la maniÃ¨re suivante (par ordre de responsabilitÃ©) :
- Le prÃ©sident.
- Le vice-prÃ©sident.
- Le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral.
- Les adjoints du secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral.
- Le trÃ©sorier.
- Les adjoints du trÃ©sorier.

Remarque : - Le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral et le trÃ©sorier, peuvent avoir plusieurs adjoints.
- Lâ€™association peut avoir un prÃ©sident dâ€™honneur.

3- Une association ne peut avoir comme siÃ©ge, autre local quâ€™un local au sol (Garage), les contrats dâ€™appartements, des lieux dâ€™habitations ou autres, seront automatiquement rejetÃ©s par les services administratifs.

ProcÃ©dures administratives :

PremiÃ¨re Ã©tape :
ComplÃ©ter le dossier de la crÃ©ation dâ€™une association, qui doit comporter les piÃ¨ces suivantes :

1- un dossier (type) relatif Ã la crÃ©ation dâ€™une association culturelle locale, ce dossier peut Ãªtre rÃ©cupÃ©rÃ© au niveau du siÃ©ge de la wilaya, bureau des associations, ouvert les dimanches et les mercredis, de 8 :30 Ã 12 :00 et de 13 :00 Ã 16 :00 (Le cas de la wilaya dâ€™Alger)
Le dossier type doit Ãªtre rempli par dactylo ou par micro-ordinateur, exclusivement en arabe, il comporte 6 pages qui se remplissent de la maniÃ¨re suivante :

Page1 : Tableau regroupant : noms, prÃ©noms, adresses, dates et lieux de naissance et les signatures de tous les membres fondateurs.

Page 2 : - Simple encadrement de la case (association culturelle),
- Nomination complÃ¨te de lâ€™association.
- Statut de lâ€™association.

Important : Il est important de prendre tout le temps nÃ©cessaire pour rÃ©diger le statut de lâ€™association, car le moindre oubli, se rÃ©percutera sur le champ dâ€™action de lâ€™association, qui se verra rÃ©duit, il est conseillÃ© de mettre dans le statut toutes les activitÃ©s quâ€™une association culturelle est susceptible de faire (spectacles, festivals, Ã©ditions, expositions, hommages, rencontresâ€¦etc.)

Page 3 : Adresse de lâ€™association.

Page 4 et 5 : Remplir normalement

Page 6 : Noms et PrÃ©noms du prÃ©sident de l'association et de son secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral, avec les signatures des feux membres, et qu'il faudra faire lÃ©galiser (de prÃ©fÃ©rence le jour mÃªme du dÃ©pÃ´t du dossier) Ã la mairie la plus proche (les deux membres doivent Ãªtre munis de leurs piÃ¨ces d'identitÃ©)

2- Une demande de crÃ©ation dâ€™une association culturelle, prÃ©sentÃ©e sous la forme dâ€™une lettre adressÃ©e Ã monsieur le wali (Demandez une lettre type au bureau des associations)

3- Un tableau regroupant, les noms, prÃ©noms, lieux et dates de naissance, adresses, fonctions et signatures des membres du bureau consultatif (membres crÃ©ateurs)

4- Le procÃ¨s verbal de lâ€™assemblÃ©e de la crÃ©ation de lâ€™association (Demandez un PV type au niveau du bureau des associations)

5- Les casiers judiciaires de moins de trois mois, des 5 membres du bureau exÃ©cutifs. Un casier judiciaire peut Ãªtre rÃ©cupÃ©rÃ© par dÃ©pÃ´t au matin dâ€™un acte de naissance (archives) et dâ€™un timbre de 30 DA, au niveau du tribunal dâ€™affiliation de lâ€™adresse du concernÃ©, et il peut Ãªtre rÃ©cupÃ©rÃ© lâ€™aprÃ¨s midi sur prÃ©sentation de la piÃ¨ce dâ€™identitÃ©.

6- Acte de propriÃ©tÃ© ou de location du siÃ©ge de lâ€™association (lire note 3 de Â« Ce quâ€™il faut savoir Â») Ã©tablie chez un notaire, pour une durÃ©e supÃ©rieure Ã 2 annÃ©es, pÃ©riode minimum de la durÃ©e de vie dâ€™une association, il est trÃ¨s conseillÃ© dâ€™Ã©tablir le contrat pour une pÃ©riode de 23 mois, cela Ã©vitera des complications dâ€™ordre administratif, et plus grave encore, dâ€™ordre juridique. Pour le siÃ©ge de lâ€™association, prÃ©voir une assurance logement obligatoire et que de toutes les faÃ§ons le notaire va exiger (entrÃ©e en vigueur en 2005).

DeuxiÃ¨me Ã©tape :

1- Faire attester (lÃ©galiser) le dossier type au niveau du siÃ©ge de lâ€™APC (mairie) la plus proche, avec les signatures du prÃ©sident de lâ€™association et du secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral (voir premiÃ¨re Ã©tape, page 6)

2- le dÃ©pÃ´t du dossier complet s'effectue au niveau de la wilaya concernÃ©e, au niveau des bureaux des associations.

Annexes : (source des annexes: www.ranahna.dz, le portail des associations en AlgÃ©rie)